

Zitiervorschlag: Jacques-Vincent Delacroix (Hrsg.): "XI. Discours.", in: *Le Spectateur français avant la révolution*, Vol.1\011 (1795), S. 83-100, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4120

XI. DISCOURS.

Sur les Supplices.

UN homme qui, n'ayant aucune idée de la mort, verroit pour la première fois tomber à ses pieds et mourir un être semblable à lui, resteroit immobile d'étonnement et d'horreur. Quoique cette impression terrible s'affoiblisse et s'use insensiblement, quoique l'habitude nous familiarise avec cet affreux spectacle, l'effroi qu'il nous inspire encore suffit pour nous faire juger de la force étrange de ce sentiment, lorsqu'il entra pour la première fois dans le cœur d'un homme, et qu'il fut forcé de s'avouer la nécessité de mourir aussi lui-même. De quelle nature furent donc les sentimens des spectateurs du premier supplice, lorsqu'ils virent un homme plein de jeunesse et de vie, égorgé de sang-froid par un autre homme au nom de la société, et passer en un instant sous leurs yeux de l'échafaud dans la tombe ! Quelle foule de réflexions tristes et sombres ils durent remporter dans leur ame, sur la société, sur les loix, sur la vie, sur les misères de l'humanité ! Dans quelles transes doit être pressé le cœur d'un juge sensible, qui, pour la première fois, condamne un homme à être mort à telle heure !

Que ces premières réflexions arrêtent le lecteur, et qu'il se livre un moment à ses pensées.

Le vrai but des loix pénales, le seul qu'une société d'hommes, c'est-à-dire, d'êtres sensibles et raisonnables, puisse avouer son répugnance, c'est sans doute de prévenir le crime futur par la punition du coupable actuel. Je n'aime point à penser que la loi ôte la vie à un homicide, uniquement par compensation de celle qu'il a arrachée. La loi du talion, pour être juste, doit avoir ou la passion pour excuse, ou un Dieu pour auteur. Plus prompt et plus heureux que mon agresseur, je le prévins, et lui porte le coup de la mort qu'il vouloit me donner, voilà l'excuse de la nature et l'effet du mouvement d'une crainte impérieuse à laquelle je ne peux désobéir, et dont je ne peux me repentir. Chez les Juifs, on rendroit œil pour œil, dent pour dent. Cette loi n'avoit rien que de très conséquent dans l'espèce de gouvernement de ce peuple : il étoit théocratique ; Dieu étoit le seul roi, le seul chef, le seul législateur ; et comme il a un droit incontestable sur la vie et la mort de ses créatures, il pouvoit sans injustice établir la loi du talion.

Mais la justice de cette loi paroîtra-t-elle aussi évidente dans des gouvernemens où les hommes sont législateurs, et ne se conduisent que par des principes et des motifs purement humains ? Sans m'engager dans cette discussion, plus curieuses aujourd'hui qu'elle ne pourroit être utile, du moins peut-on assurer que s'il étoit possible d'être certain, d'un côté, que le premier crime d'un assassin sera le dernier, de l'autre, que l'exemple de son impunité n'entraînera aucune conséquence funeste, la société n'auroit alors aucune raison légitime pour le priver de la vie ; et quand même on soutiendrait qu'à la rigueur elle en a le droit, elle n'auroit plus de motif pour en user.

La nécessité des supplices n'a donc de fondemens raisonnables que sur les risques de l'impunité, sur le besoin d'effrayer les méchans par la terreur. Ce remède ne coûtet-il pas assez à l'humanité, pour mériter, pour attirer l'attention continuelle des législateurs, et les engager à examiner s'il n'y en auroit pas de plus doux qui rempliroient le même objet ? Je vois des savans occupés à recueillir une suite d'observations sur les variations qu'éprouve l'atmosphère dans les cours d'une année, à calculer la quantité de pluie qui tombe sur la terre. J'en vois d'autres tenir, plus utilement peut-être, un registre des maladies qui affligent l'humanité, du nombre des hommes qui naissent ou qui meurent dans l'espace d'une année et présenter ces observations à la physique et à la médecine ; mais je ne vois personne chargé de nombrer les malheureux qui périssent chaque année sur l'échafaud, de rendre compte au gouvernement des progrès de leur scélératesse, des causes morales et politiques qui les ont en partie déterminés de juger par le détail des circonstances où le hazard les a jettés, si la faute est uniquement de l'homme, et si les loix n'y auroient aucun part.

Si l'on ouvrait les annales de la justice criminelle, on y verroit souvent que de toutes les causes qui ont concouru à préparer le crime, à le commettre, l'infortuné dont la main l'a produit, et qui en est seul la victime, en est peut-être la cause la moins coupable et la moins libre ; on verroit par quel degré il a été conduit d'égarement en égarement, dans quelles circonstances il s'est trouvé placé, quelles fautes les autres hommes ont à se reprocher vis-à-vis de lui, quels abus il pourroit lui-même reprocher aux loix et au gouvernement sous lequel il a vécu ; car, il n'est pas douteux qu'il ne puisse y avoir et qu'il n'y ait réellement certaines loix qui mettent l'homme dans une espèce de nécessité de commettre le crime. Il ne faut qu'une mauvaise loi pour transformer en criminels une multitude d'honnêtes gens.

Les siècles s'éclairent de plus en plus ; les arts et les sciences marchent toutes de front, en se perfectionnant. Les hommes portent sur tous les objets de leurs connoissances le flambeau d'une raison plus active et plus épurée : la politique et la législation commencent même à souffrir ces lumières, et paroissent disposées à en profiter. On convient que des principes sages et raisonnés sont préférables à une aveugle routine. On retranche, on ajoute, on modifie, on s'agite en tous sens pour trouver un mieux, dont on entrevoit la possibilité, tantôt par un sentiment confus, tantôt par un tact sûr et distinct ; mais de toutes les parties de la législation, les loix pénales sont encore les plus négligées : la portion la plus terrible du pouvoir semble être celle qui s'est toujours exercée avec le plus d'indifférence. Mille savans tournent leurs efforts vers la mécanique, inventent et multiplient sans cesse des machines nouvelles pour épargner le temps de l'homme et ménager son travail, en lui associant le secours et la force des êtres passifs et inanimés ; mais à peine une ou deux voix se sont fait entendre pour indiquer les moyens d'épargner le sang des hommes qui coule, en pleine paix, dans toutes les villes du royaume. O toi, éloquent et sensible Servan ! que fais-tu maintenant dans la solitude vertueuse d'où nous t'avons déjà une fois entendu parler pour l'humanité ?

Les peines, les cachots se remplissent tous les jours d'une foule de malheureux qui ne doivent plus est sortir que pour aller mourir. L'échafaud est à peine abattu qu'il faut le relever. Dans les grandes villes, il se passe peu de jours où l'on n'entende une voix sinistre crier aux citoyens qu'une de leurs concitoyens va périr : une suite de criminels se succède dans les supplices, presque sans interruption, et ces fréquentes exécutions ne semblent plus être aujourd'hui qu'une sorte de spectacle réglé pour le peuple.

Le coupable doit périr, puisque la loi le condamne et que la sûreté commune demande sa mort ; mais la société qui est obligée de se détruire ainsi en détail, pour se conserver en entier, n'en est pas moins à plaindre, et ceux qui sont chargés de son bonheur ne doivent pas croire que tous leurs devoirs se bornent à punir.

Qu'on retranche de la vie, presque sans pitié, les monstres de méchanceté qui, dans l'espèce humaine, semblent former une espèce à part, dont les ames atroces paroissent prédestinées pour le crime, et ne connoître de jouissance agréable que celle du mal ; mais tous les criminels ne sont point des scélérats. Combien y en a-t-il qui, vertueux une grande partie de leur vie, n'ont été coupables qu'un instant ? La passion, le besoin, plus impérieux qu'elle, peuvent pousser une ame honnête à un forfait dont elle ne se croyoit pas capable, même après qu'il est commis.

On a établi un tarif de peines pour chaque action qu'on a jugé contraire au repos de la société ; mais le remarque avec étonnement qu'on ne s'est point occupé des moyens de prévenir les crimes. On ne s'informe point des causes particulières, et souvent répétées, qui conduisent un homme à cette action qu'il doit payer de sa vie. Dès que la loi a détruit le coupable qu'elle a pu saisir, elle se repose et ne songe pas à désarmer cet autre qui ne l'est pas encore, mais qui est prêt à le devenir.

LETTRE

D'un grand Amateur de la Langue Latine.

MONSIEUR le Spectateur, ce que je vais vous confier est de la plus grande importance : jamais projet pareil au mien n'est entré dans la tête de personne. Ce n'est pas des dettes de l'état que je veux vous parler ; je ne m'occupe que des miennes. Ce n'est pas non plus de la diminution des impôts que je vous entretiendrai ; malheureusement cela ne me regarde guère ! Ce n'est pas un nouveau projet de paix perpétuelle que je veux établir ; j'ai assez de peine à l'entretenir dans mon ménage. Avant que d'entrer en matière, dites-moi, Monsieur, un homme qui logeroit dans une maison étroite, mal meublée, peu riante, et qui en verroit une magnifique, richement décorée,

embellie par le goût et délaissée de tout le monde, ne feroit-il pas bien de s'y loger et d'abandonner la sienne ? Eh bien ! Monsieur, ce que je propose est tout aussi simple ; mais avant de vous mettre au fait, je veux encore vous dire qui je suis. Un homme qui a trouvé une idée aussi heureuse que celle dont je vais vous faire part, mérite bien d'être connu. Je ne vous parlerai pas de ma famille ; je n'ai jamais vu que ma mère ; mais c'est ce que nous avons de plus sûr. Un abbé qui venoit souvent la voir, voulut bien se charger de me faire faire mes études ; il me fit ensuite recevoir maître-ès-arts, et à l'aide de ses protections, je fus assez heureux pour obtenir une chaire dans un collège de Paris. J'ai professé trente ans ; jugez si je sais le latin et connois les auteurs qui ont écrit dans cette langue, si belle et si négligée ! Elle m'a toujours paru si supérieure à la nôtre, que je n'ai jamais traduit que du français en latin. Si mon projet réussit, mon travail ne sera pas inutile un jour.

La tête remplie de mes occupations et de mes grandes idées, je n'avois jamais fait attention aux femmes. Et en effet, Monsieur, quel intérêt peut-on prendre à une créature ignorante, qui ne connoît pas Horace et Virgile ? Il y a grande apparence que je ne me serois jamais marié, si je n'eusse vu chez un professeur de mes amis une jeune personne qui parloit latin comme Cicéron. J'avoue que son doux langage me séduisit ; sa bouche, quoiqu'un peu grande, sembloit s'embellir lorsqu'elle me récitoit les vers de Catulle. Transporté d'admiration, je brûlois de lui dire :

Da mihi basia mille.

En me mariant avec elle, j'ai cru épouser une parente d'Ovide. Avec quelle joie je promis de lui être fidèle ! Hélas ! l'ingrate ! elle me fit la même promesse ! . .

Ah ! crudele genus, nec fidum fœmina nomen !

Mais je ne veux plus vous occuper de mon projet. Cette maison étroite et gênante dont je vous ai parlé, c'est notre langue française dont les difficultés sont si décourageantes pour les étrangers, qui est si stérile, si peu harmonieuse, et qui met notre imagination à la gêne. La maison richement meublée, spacieuse et abandonnée, c'est la langue latine qui appartient *primo occupanti*. Pourquoi donc tardons-nous à nous en emparer ? Concevez-vous, Monsieur, combien cette idée est heureuse ? combien il est important qu'un autre peuple n'en profite pas avant nous ? Quel honneur sera-ce pour nous de compter parmi nos écrivains tous les auteurs du siècle d'Auguste ? Nous nous hâterons de mettre les belles tragédies de Corneille, de Racine, de Crébillon en vers latins. Monsieur de Voltaire traduira les siennes et son poëme, qui ne cédera pas alors à l'Enéide. On distribuera aux professeurs de tous les collèges nos meilleurs auteurs, pour présenter leurs idées dans une langue qui leur convient. Pour moi, Monsieur, j'ai un zèle si actif, que je m'engage à traduire le dictionnaire encyclopédique : ma femme se chargera de l'histoire naturelle ; M. de Buffon est trop galant pour s'y opposer. Nos jeunes professeurs ne demanderont pas mieux que de traduire le Sopha, les Confessions du comte de . . . et toutes ces jolies bagatelles que l'esprit a enfantées, et que le goût chérit.

Voilà, Monsieur, le projet que je propose à la France : il n'y pas un bon citoyen, pas un homme éclairé qui ne doive en desirer l'exécution.

ENTRETIEN

Avec un Ministre disgracié.

PENDANT mon séjour à la campagne, j'allai me promener dans un parc dont on m'avoit vanté la beauté et l'étendue ; j'en parcourois librement les magnifiques allées sans rencontrer personne ; je jouissois seul, et des richesses de la nature, et des beautés de l'art. Après avoir admiré long-temps tout ce que l'opulence peut commander au besoin et obtenir du génie, je voulus gagner la porte par laquelle j'étois entré. Mes recherches furent vaines : il fallut me résoudre à diriger mes pas vers le château. En avançant, j'examinois l'élégance du bâtiment et sa belle exposition. Quel dommage, me disois-je, que ce lieu soit habité par l'ennui et les regrets ! En effet, c'étoit-là qu'un ministre exilé achevoit de mourir. Depuis qu'il avoit été précipité du sommet des grandeurs dans l'abîme de l'oubli, il étoit devenu foible et languissant comme l'oiseau superbe qui planoit au haut des airs,

et qu'un plomb meurtrier vient d'atteindre : son aile brisée ne le soutient plus et l'entraîne vers la terre ; en vain il échappe à l'œil qui le cherche ; il ne fait plus que gémir et regretter l'usage de ses ailes.

Ces pensées ralentissoient ma marche. Je considérais tristement tout ce qui environnoit ce séjour de mélancolie. Je touchois déjà à la grille du château, lorsque j'aperçus le maître qui rentroit chez lui. En passant près de moi, il me salua et me demanda, d'un air honnête, si c'étoit lui ou son parc que j'étois venu voir. Ma réponse lui plut. Il me proposa de me montrer un cabinet d'histoire naturelle rempli de choses précieuses. Je crus flatter sa vanité en acceptant son offre. Après avoir rendu hommage à son opulence et à son goût, je le priai de souffrir que je le quittasse. Il me fit promettre de le venir voir.

Deux jours après, j'allai lui rendre visite. Il me reçut avec un air d'égalité qui m'intéressa : il m'entretint longtemps des révolutions arrivées dans le ministère depuis son exil. Il hasarda de me parler de son pouvoir évanoui, de sa splendeur éclipsée. Dans ce château solitaire, vous voyez, me dit-il d'un ton affligé, un homme à qui de vastes appartemens ne suffisoient pas pour contenir la foule de ses courtisans ; aujourd'hui il est délaissé. Il a passé ses plus beaux jours à faire des heureux ; les ingrats ne se souviennent plus de ses bienfaits. M. le comte, lui répliquai-je avec douceur, n'auriez-vous pas souvent accordé vos faveurs aux sollicitations, à l'intrigue, quelquefois même à la flatterie ? Quand cela seroit, me répondit-il en serois-je moins leur bienfaiteur ? Non, répartis-je, parce que celui qui exige de l'homme qu'il s'avilisse, avant que de l'obliger, lui ôte plus qu'il ne lui donne. La franchise de mes réponses fit plaisir au ministre disgracié : depuis qu'il n'étoit plus dans le pays des illusions et du mensonge, il s'étoit réconcilié avec la vérité.

Mais, reprit le comte, comment excuserez-vous tous ces lâches amis, qui sembloient m'être si dévoués dans le moment de ma faveur, de mon élévation, et qui, en voyant celui de ma chute, se sont réjouis de ma disgrâce, se sont disputés mes honneurs, et s'opposent peut-être à mon retour ?

Je vous répondrai que vos amis n'étoient que ceux du ministre, et ils le sont encore : il n'y a que vous qui ayez changé. Adorateurs de la fortune, un autre reçoit leurs hommages et leur encens ; ils l'environnent respectueusement jusqu'à ce que la divinité qui règne sur le cœur des hommes l'éloigne pour jamais de sa présence. Alors, ils l'oublieront, et iront en foule se prosterner aux genoux de son nouveau favori.

Convenez donc que l'humanité est bien vile !

Pourquoi lui faites-vous ce reproche ? Ne conserve-t-elle pas le souvenir de ceux qui se sont occupés de son bonheur ? Ne l'entendez-vous pas tous les jours faire l'éloge des bons ministres ? Elle n'abandonne à l'oubli que ceux qui n'ont voulu que dominer sur elle. Elle jouit de leur abaissement, parce qu'elle se croit vengée de leur mépris ; elle rit de leurs peines, parce qu'ils n'ont point été touchés des siennes, qu'ils en ont souvent aggravé le poids. Mais elle suivroit, jusques dans son exil et en versant des larmes, le ministre dont les faveurs n'auroient été obtenues que par le mérite, qui auroit rejeté avec mépris les fades adulations de l'intrigue et de l'ambition, qui se seroit toujours montré le défenseur du peuple, le protecteur des loix et l'ami des hommes. Le moment de la chute des autres seroit celui de son élévation ; ce qui seroit la punition des exactions, de l'orgueil et des détours, deviendrait la récompense de la vertu et le repos de l'équité.

De la vertu, de l'équité, reprit le comte, en élevant les mains ! Ah ! mon ami, si vous saviez combien il est difficile d'être vertueux dans une cour où le vice prend les formes les plus attrayantes ; d'être équitable, lorsque l'injustice vous sollicite sans cesse, et met quelquefois, pour vous séduire, les honneurs et les richesses à vos pieds !

Cela peut être ; mais, qu'importe à ceux qui souffrent, la raison qui les prive des secours qu'ils ont le droit d'attendre ? Convenez aussi, ai-je ajouté, que souvent vous vous êtes joué de la foule qui vous environnoit ; que vous avez donné plus de momens à votre gloire, à vos honneurs, qu'aux intérêts du peuple ; que vous avez plus adroitement fait jouer les ressorts de la politique pour abaisser vos ennemis, que pour humilier ceux de l'état ; pour élever vos proches, que pour récompenser l'honneur et encourager la bravoure ?

Je conviens que si j'eusse cru ma fortune inébranlable, j'aurois conçu de plus grands projets, exécuté des choses plus utiles ; mais, mon ami, la crainte d'être disgracié sera toujours pour un ministre un spectre effrayant, qui aliénera son esprit.

Que ne vous reposiez-vous sur l'équité, sur la bienfaisance ! Avec ces deux appuis vous vous seriez soutenu contre les foibles attaques de la cabale et de l'intrigue. La vertu et la franchise sont des armes terribles qui épouvantent et déconcertent l'intrigue : lorsqu'on lui oppose l'artifice, elle se réjouit, parce qu'elle sait mieux l'employer, et qu'elle est assurée de terrasser tôt ou tard son adversaire. Que n'ai-je été plutôt persuadé de ces

vérités, s'écria le ministre ! Puis, continuant d'un air ouvert : j'ai répété mille fois que je devois à mes ennemis le bonheur et la tranquillité de mes jours ; que la cour étoit une mer orageuse qui exposoit au plus grand danger tous ceux qui se confioient à son calme perfide. Cependant je vous avoue que la solitude m'attriste, que j'aimerois encore mieux passer mes jours dans le trouble que dans l'ennui. Si vous ne rappelez la fortune, lui répliquai-je, que pour qu'elle vous rende le pouvoir d'être utile aux hommes, j'unirai mes vœux aux vôtres ; mais si vous ne regrettez que ses faveurs et votre élévation, ceux qui vous remplacent ont au moins les mêmes vertus, et je ne puis que vous plaindre, vous, vos successeurs et l'humanité.